

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Attribution du marché suite à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du gîte la Montagne		<u>SEANCE DU 20.02.2025</u>
Date de convocation : 13.02.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 13.02.2025	Présents : 8 Votants : 9	<u>Secrétaire de séance :</u> G. LEGAY
N° Délibération 01247.2025.02.008	Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • C. GROSGURIN donne pouvoir à J.F. JOLY • E. LEE donne pouvoir à S. JUHEN

OBJET : GESTION PATRIMONIALE - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gîte la Montagne

Un appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la rénovation du gîte la Montagne, selon la procédure de marché public en procédure adaptée (MAPA), a été déposé par la commune de Mijoux sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics SYNAPSE le 9 janvier 2025.

A l'ouverture des plis, fixée au vendredi 7 février à 17h, il a été constaté que sept entreprises avaient répondu à l'appel d'offres :

- SEKANO
- ARCHIBULLE
- ACS
- Jacques GERBE
- CARTALLIER
- Atelier B
- ISSO

15 entreprises avaient retiré un dossier.

Après analyse des offres, il s'avère que les conditions de délais et de forme sont remplies par toutes les offres et que la mise en concurrence a été respectée. Tous les candidats sauf un ont visité le site.

La commission Voirie Patrimoine a étudié les propositions en attribuant une note à chacune selon les critères et pondérations fixées dans le règlement de consultation.

La commission a constaté que toutes les offres étaient de grande qualité et témoignent de l'intérêt des candidats pour le projet. Toutefois l'une d'entre elles était trop générale et certaines manquaient de précisions ou à l'inverse avaient d'ores et déjà pris des partis qui témoignaient d'une insuffisante compréhension du besoin.

Les prix proposés sont les suivants :

Candidats	SEKANO	ARCHIBULLE	ACS	J.GERBE	CARTALLIER	ATELIER B	ISSO
Prix proposé en € HT	107 100	107 100	200 050	107 100	123 760	Sans options : 125 950	119 000
				Si inclusion de STD, 114 100		Avec les 3 options : 138 470	

Les notes attribuées par la commission figurent dans le tableau ci-dessous (sachant que, en vertu du règlement de consultation, la valeur technique est pondérée à 60% et le prix à 40%) :

	SEKANO	ARCHIBULLE	ACS	GERBE	CARTALLIER	ATELIER B	ISSO
<u>Valeur technique 60%</u>							
Qualité intervenants	7/10	8/10	8/10	10/10	8/10	9/10	9/10
Compréhension de la demande	6/10	8/10	7/10	9/10	6/10	9/10	8/10
Méthodologie proposée	7/10	9/10	7/10	9/10	7/10	8/10	8/10
Déroulement (calendrier, réunions...)	5/10	7/10	0/10	8/10	4/10	6/10	8/10
Moyens (homme/ jour)	9/10	9/10	0/10	8/10	0/10	7/10	9/10
Délai indiqué sur le planning	9/10	8/10	0/10	8/10	1/10	9/10	9/10
Sous total	43/60	49/60	22/60	52/60	26/60	48/60	51/60
<u>Prix 40 %</u>	8/10	10/10	3/10	9/10	8/10	5/10	8/10
Sous total	32/40	40/40	12/40	36/40	32/40	20/40	32/40
Total	75/100	89/100	34/100	88/100	58/100	68/100	83/100

A l'issue de cet examen, l'offre la mieux disante est Archibulle.

Après avis des commissions Voirie patrimoine et Finances,

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à attribuer le marché à Archibulle, pour un montant de 107 100 € HT,
- Autorise le maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution,
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2025.

J.F. JOLY ne prend pas part au vote.

Contre : / 0 Abstention : / 1 (C. GROSGURIN) Pour : / 8 (dont 1 pouvoir)
 DELIBERATION N°01247.2025.02.008

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET